

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance ordinaire du 6 août 2019 à laquelle sont présents les conseillers, François Monière, Gilles Schryer et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire-suppléant, Étienne St-Louis. La directrice générale Daisy Constantineau, le directeur des services d'urbanisme et d'incendie, Robert Vincent ainsi que 5 citoyens sont également présents.

Monsieur le maire-suppléant souhaite la bienvenue à cette séance ordinaire du 6 août 2019, débutant à 20 heures.

223-08-2019

RÉVISION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par François Monière

Appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que le point 7.3 soit retiré de l'ordre du jour et que les procès-verbaux soient reporté à l'ajournement de la séance.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

224-08-2019

ADOPTION DES COMPTES

Proposé par Gilles Schryer

Appuyé par François Monière

et résolu à l'unanimité que la directrice générale soit autorisée à payer les comptes tels qu'ils apparaissent sur les listes suivantes, portant le numéro de folio 100769-04-2019 ainsi que le numéro de la présente résolution, à savoir :

- liste des comptes fournisseurs pour un total de comptes à payer de 34 983,80 \$;
- liste sélective venant de l'historique des chèques n° 8329, 8332, 8338, 8339 et 8344 pour un montant de 2 512,85 \$;
- liste sélective venant de l'historique des prélèvements internet n° 19609-6IPXS, 19609-6NRY3, 21715-83559 pour un montant de 10 832,17 \$;
- liste des salaires du 1^{er} au 31 juillet 2019 pour un montant de 59 548,94 \$;

ADOPTÉE.

INFORMATION ET CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENT

Les documents suivant ont déposés au conseil municipal par la directrice générale, Daisy Constantineau, à savoir :

- Liste des dépenses selon la délégation de pouvoirs, en vertu du règlement n° 04-05-2016 portant le numéro de confirmation 19609-6KOJ2 et les numéros de chèques 8327, 8330 ontant de 3 246,16 \$;

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

225-08-2019

FORMATION : L'ARRIVÉE EN SCÈNE DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS PUBLICS ET JURISPRUDENCE RÉCENTE EN GESTION MUNICIPALE

Proposé par François Monière

Appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale à participer aux formations suivantes le 13 novembre prochain à Val-David:

L'Arrivée en scène de l'Autorité des marchés publics;
Jurisprudence récente en gestion municipale.

Le coût total est de 316 \$ et plus les frais reliés au déplacement.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 13000 454 «*Formation administration*».

ADOPTÉE.

226-08-2019

ADMQ – COLLOQUE DE ZONE

Proposé par François Monière

Appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité

d'autoriser la directrice générale à participer au colloque de zone de l'ADMQ qui se tiendra à Val-David les 24 et 25 octobre 2019 au montant de 195,00 \$

Il faut prévoir les frais reliés au déplacement.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 13000 454 «*Formation administration*».

ADOPTÉE.

227-08-2019

RENOUVELLEMENT AU PREL

Proposé par François Monière

Adopté par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité de

renouvellement l'adhésion de la Municipalité au PREL pour l'année 2019-2020 au montant de 500,00\$.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 13000 494 «*Cotisation et abonnement*».

ADOPTÉE.

BIBLIOTHÈQUE

URBANISME

228-08-2019

MANDAT À LA FIRME DEVEAU AVOCATS - DOSSIER N°700262-0001(1)

ATTENDU qu'une mise en demeure a été transmise par les procureurs de la Municipalité au propriétaire de l'immeuble identifié par le matricule 7206-50-3372, en lien avec la non-conformité du système d'évacuation des eaux usées de cette propriété;

ATTENDU que le propriétaire n'a pas obtempéré aux demandes de la Municipalité afin de régulariser la situation et de procéder aux travaux requis visant à installer un nouveau système d'évacuation des eaux usées, dans le délai imparti par la Municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater les procureurs de la Municipalité afin d'instituer les procédures judiciaires qui s'imposent;

EN CONSÉQUENCE, il est Proposé par François Monière Appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité que la firme Deveau Avocats soit mandatée afin d'instituer toutes les procédures judiciaires qui s'imposent devant la Cour supérieure pour obtenir les ordonnances requises pour que cesse l'émission de contaminants dans l'environnement et que la propriété identifiée par le matricule 7206-50-3372 soit desservie par un système d'évacuation des eaux usées conforme à la Loi.

ADOPTÉE.

VOIRIE MUNICIPALE

229-08-2019

ÉQUIPEMENTS

Proposé par Gilles Schryer
Appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité
d'autoriser le directeur des travaux publics de procéder à l'achat d'un nouveau portable.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 03 11512 726 «*Achat équipement informatique*».

ADOPTÉE.

230-08-2019

ADJUDICATION DE CONTRAT – CAMION 10 ROUES ET CRÉDIT-BAIL

ATTENDU QUE la résolution 41-02-2019 autorisait le lancement d'appel d'offres pour l'achat d'un camion 10 roues;

ATTENDU QUE Camion Freightliner Mont-Laurier est le seul soumissionnaire à avoir déposé une offre;

ATTENDU QUE la soumission est conforme au devis, au montant de 263 017,50 \$ avant taxes;

ATTENDU QUE la Municipalité désire se prévaloir d'un crédit-bail sur 5 ans pour le financement de ce véhicule;

ATTENDU QUE la firme de crédit municipal et manufacturier REXCAP inc. offre un financement au taux de 3,380%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par François Monière, appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité d'adjudiquer le contrat d'achat du camion 6 roues à Hubert Ford Mont-Laurier, au montant de 263 017,50 \$. Il est de plus proposé que le financement soit fait auprès de la firme de crédit municipal et manufacturier REXCAP inc. au taux de 3,380% sur un terme de 5 ans.

Il est de plus précisé, par la présente, que crédit-municipal et manufacturier REXCAP inc. agit comme agent/courtier pour le compte de la Banque Royale du Canada qui sera le crédit bailleur-contractuel pour cette opération de crédit-bail.

Il est résolu d'autoriser M. le maire Stéphane Roy, et la directrice générale, secrétaire-trésorière, Mme Daisy Constantineau, à signer tous les documents requis aux présentes, pour et au nom de la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus.

Les paiements mensuels seront de 4 757,21\$ pour une période de 60 mois.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 03 21000-012 «*Achat de camion*».

ADOPTÉE.

231-08-2019

PROTOCOLE D'ENTENTE, 5 CHEMIN DU RUISSEAU SERPENT

Proposé par Julie Sylvestre

Appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de conclure un protocole d'entente entre la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus et M. Gérald Trottier et Mme Doreen Ross ayant pour objet de faire annuler la servitude de puisage d'eau et de passage consentie originalement en vertu de l'acte publié sous le numéro 151 577 et que soit construit un nouveau puits d'alimentation en eau au profit de la propriété des propriétaires, soit sur le lot 4 580 273 au Cadastre du Québec, circonscription foncière de Labelle.

ADOPTÉE.

INCENDIE

232-08-2019

MANDAT À LA MUNICIPALITÉ DE FERME-NEUVE QUANT À LA DEMANDE D'AIDE POUR SOUTENIR LA COOPÉRATIVE INTERMUNICIPALE EN INCENDIE

ATTENDU QUE la Municipalité de Notre-Dame-du-Laus a pris connaissance du guide de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

ATTENDU QUE l'optimisation des ressources et des équipements de sécurité incendie favoriserait l'atteinte des objectifs du schéma de couverture de risque en incendie.

ATTENDU QUE les maires des 12 municipalités se sont rencontrés le 29 avril 2019 afin de discuter des options de regroupement de leurs services de sécurité incendie et en sont venus à la conclusion qu'une étude de faisabilité organisationnelle et économique était requise afin d'orienter efficacement les prochaines actions.

ATTENDU QUE les municipalités de Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-Michel, Ferme-Neuve, Saint-Aimé-du-lac-des-Iles, Notre-Dame-de-Pontmain, Notre-Dame-du-Laus, Lac-du-Cerf, Kiamika, Lac-des-Écorces, Chute-Saint-Philippe, Lac-Saint-Paul et la ville de Mont-Laurier désirent présenter un projet d'étude de faisabilité organisationnelle et économique pour la mise en commun de leurs services de sécurité incendie dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par François Monière et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de Notre-Dame-du-Laus s'engage à participer au projet d'étude de faisabilité organisationnelle et économique pour la mise en commun de leurs services de sécurité incendie et d'assumer une partie des coûts;
- Le conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre de l'Aide financière pour soutenir la coopération intermunicipale;

Le conseil nomme la municipalité de Ferme-Neuve à titre d'organisme responsable du projet

ADOPTÉE.

Proposé par Joanne St-Louis

Appuyé par Gilles Schryer

et résolu à l'unanimité de corriger à la résolution 139-05-2019 ; remplacer directeur des travaux publics par le directeur du service des incendies au lieu du directeur des travaux publics.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 22000 650 «*Équipements divers et de combat*».

ADOPTÉE.

ATTENDU QUE le 17 juin dernier, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) annonçait le dépôt d'un projet de décret instituant une zone d'intervention spéciale (ZIS) afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables;

ATTENDU QUE les objectifs visés par une telle démarche sont entre autres :

- d'assurer la sécurité des personnes et des biens;
- de favoriser une gestion rigoureuse des zones inondables;
- d'imposer un moratoire sur la construction et la reconstruction de bâtiments situés sur les territoires visés par la ZIS, et ce, jusqu'à l'élaboration d'un nouveau cadre normatif par le gouvernement et de sa mise en œuvre par les municipalités;
- d'assurer l'application uniforme de la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables sur tout le territoire ayant été sinistré en raison de la crue des eaux.

ATTENDU QUE la MRC d'Antoine-Labelle (MRCAL) reconnaît l'importance et la nécessité d'une telle démarche face aux événements liés aux épisodes d'inondations survenus au Québec au cours des dernières années;

ATTENDU QUE le projet de décret est accompagné d'un support cartographique délimitant le territoire d'application de la ZIS;

ATTENDU QU'IL a été constaté plusieurs écarts et incongruités dans les limites de la zone visée et que celle-ci dépasse souvent largement les limites des zones inondables décrétées et pourrait venir impacter des propriétés non touchées par les inondations;

ATTENDU QUE la publication du décret, prévu au cours des prochains jours, contiendra une nouvelle carte révisée et que les municipalités et citoyens concernés auront jusqu'au 19 août pour formuler des commentaires sur la nouvelle version de la carte déposé;

ATTENDU QUE la MRCAL considère ce délai trop court, compte-tenu de la période de vacances estivales, pour accorder une période de temps suffisante au milieu municipal désirant formuler des commentaires à l'endroit du MAMH;

ATTENDU QUE la MRCAL craint qu'une mauvaise délimitation des limites de la ZIS puisse éventuellement entraîner le décret de nouvelles cotes de crues erronés, d'où l'importance d'accorder une période de temps suffisante au milieu municipal pour valider le positionnement de ces limites;

ATTENDU QUE ces éléments ont également été soulevés lors des conférences téléphoniques et consultations publiques tenues récemment par le MAMH;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Daniel Bourdon, appuyé par Mme Francine Laroche et résolu à l'unanimité de demander à la ministre des affaires municipales et de l'habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, d'accorder un délai supplémentaire aux municipalités et citoyens concernés pour formuler leur recommandations et commentaires sur les limites de la zone d'intervention spéciales (ZIS) et ainsi de repousser la date limite pour adresser de tels commentaires au MAMH;

Il est également résolu de souligner au Gouvernement du Québec, sa déception face au processus de consultation du milieu municipal lequel bénéficie de l'expertise-terrain nécessaire lors de tels événements et également, sa déception face au processus de communication lequel aurait dû être pris en charge par le ministère en s'assurant des rencontres dans l'ensemble des MRC du Québec.

Il est également résolu de transmettre copie de la présente résolution à la députée de Labelle, Mme Chantale Jeannotte et à la direction régionale du MAMH.

ADOPTÉE.

235-08-2019

ACTIVITÉS ET ÉQUIPEMENTS

Point d'information donné par M. le Maire-suppléant concernant les activités passées et à venir.

236-08-2019

AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis

Appuyé par Julie Sylvestre

et résolu à l'unanimité que la

présente séance soit ajournée. Il est 20h25.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Étienne St-Louis, maire-suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Étienne St-Louis
Maire-Suppléant

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Ouverture de la séance à 13h00, suite à l'ajournement fixée en ce 20 août 2019 lors de la séance ordinaire du 6 août 2019, et à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière, Gilles Schryer, Joanne St-Louis et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La directrice générale Daisy Constantineau est aussi présente, aucun citoyen n'est présent.

RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Joanne St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité d'ouvrir
l'ajournement de la séance tel que présenté.

De plus, que l'ordre du jour demeure ouvert.

ADOPTÉE.

237-08-2019

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis
et résolu à l'unanimité que le
procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2019, soit adopté, tel que
présenté.

ADOPTÉE.

238-08-2019

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE TRAITEMENT DE SURFACE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus veut procéder à la réfection de certains chemins municipaux;

ATTENDU QU'UN devis des travaux a été préparé par Infra-Conseils pour la mise en place de traitement de surface simple;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 212-07-2019, il a été entendu de procéder à l'appel d'offre sur SEAO conformément aux normes édictées au Code municipal du Québec afin de procéder au traitement de surface sur certains chemins de la municipalité;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont déposés des offres conformes aux règles et normes en vigueur, à savoir :

- Franroc, division de Sintra inc. au montant de 212 663,51 \$ taxes incluses;
- Les Entreprises Bourget inc. au montant de 252 211,46 \$ taxes incluses.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Sylvestre, appuyé par François Monière et résolu à l'unanimité de procéder à l'adjudication du contrat pour le traitement de surface à la firme Franroc, division Sintra inc. pour le montant de 212 663,51 \$ et d'autoriser Madame Daisy Constantineau, directrice générale/secrétaire-trésorière à signer tous les documents afférents.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 03 21000 011 «Asphalte».

ADOPTÉE.

Pour le prochain item, Mme la conseillère Joanne St-Louis, quitte son siège afin d'éviter une apparence de conflit d'intérêt. De plus, Madame St-Louis informe l'assemblée, qu'elle n'a pas participé aux délibérations lors de la rencontre plénière ni aucune autre délibération sur ce dossier. Il est 13h04.

239-08-2019

ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE SABLE TAMISÉ AB-10 – 12 000 TONNES

ATTENDU QUE, par la résolution 164-06-2019, la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour l'achat de 12 000 tonnes de sable tamisé AB-10;

ATTENDU QUE les compagnies qui ont été invitées à soumissionner sont les suivantes :

- 175-8953 Québec inc.;
- transport NDL;
- Les Carrières et sablières Gougeon

ATTENDU QUE les trois soumissionnaires ont déposé une soumission aux montants suivants :

- 9175-8953 Québec inc. : 3,37 \$ la tonne, plus taxes;
- Transport NDL : 3,70 \$ la tonne, plus taxes;
- Les Carrières et sablières Gougeon : 3,50 \$ la tonne, plus taxes.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Étienne St-Louis appuyé par Gilles Schryer et résolu à l'unanimité, d'adjudiquer le contrat pour l'approvisionnement de 12 000 tonnes de sable tamisé AB-10, à «9175 8953 Québec inc.», au coût de 3,73 \$ la tonne, plus taxes.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 02 32000 621 «*Achat pierre et gravier*».

ADOPTÉE.

Mme Joanne St-Louis reprend son siège. Il est 13h07.

240-08-2019

NOMINATION D'UN NOUVEAU MEMBRE AU CCU

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité de
procéder à la nomination de M. Yves Jobin comme membre du Comité consultatif en urbanisme (CCU).

ADOPTÉE.

241-08-2019

FIN DE LA RELATION CONTRACTUELLE – FESTIVAL COUNTRY

ATTENDU QUE la municipalité avait conclu en 2018, un contrat de service avec le président du festival country de Notre-Dame-du-Laus, s'engageant à offrir accès à ses installations sise au 15, chemin Ruisseau-Serpent, ainsi qu'à fournir le matériel électrique adéquat pour la tenue de l'événement;

ATTENDU QUE ledit contrat a été renouvelé tacitement en vertu du Code civil du Québec, pour l'édition 2019 du Festival Country de Notre-Dame-du-Laus;

ATTENDU QUE malgré plusieurs recommandations administratives faites au président de l'organisation, des lacunes persistent au sein de l'organisme;

CONSIDÉRANT QUE ces lacunes portent la municipalité à mettre fin à toutes relations contractuelles pouvant exister entre elle et l'organisme « Festival Country de Notre-Dame-du-Laus », et ce, d'un commun accord entre les parties;

CONSIDÉRANT QUE l'événement du festival country gagne en popularité auprès de la population et s'insère dans la programmation estivale du service des loisirs de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gilles Schryer, appuyé par Julie Sylvestre, et résolu à l'unanimité de mettre fin, d'un commun accord, à tous liens contractuels pouvant subsister entre la municipalité et l'organisme du Festival Country de Notre-Dame-du-Laus.

Il est de plus unanimement résolu que la municipalité ajoute à sa programmation 2020 une future édition du festival country, et que l'entière gestion dudit événement relève du service des loisirs. Il est donc résolu que Madame Claudine St-Louis, directrice du service des loisirs, soit autorisée, pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-du-Laus, à entreprendre les démarches afférentes à cette nouvelle mouture du festival country.

ADOPTÉE.

242-08-2019

BALISE NAUTIQUE – RÉSERVOIR DU POISSON BLANC

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité
demander à la Corporation du Réservoir du Poisson Blanc si il y a une possibilité
d'installer une balise nautique dans le secteur du Pont du Poisson blanc.

ADOPTÉE.

243-08-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Joanne St-Louis

et résolu à l'unanimité que la
présente séance soit levée. Il est 13h20.

ADOPTÉE.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire